Département de l'Éducation
et des Proximités
Direction des Actions éducatives
Service de la Petite enfance

Communauté Urbaine d'Alençon

PROJET DE SERVICE

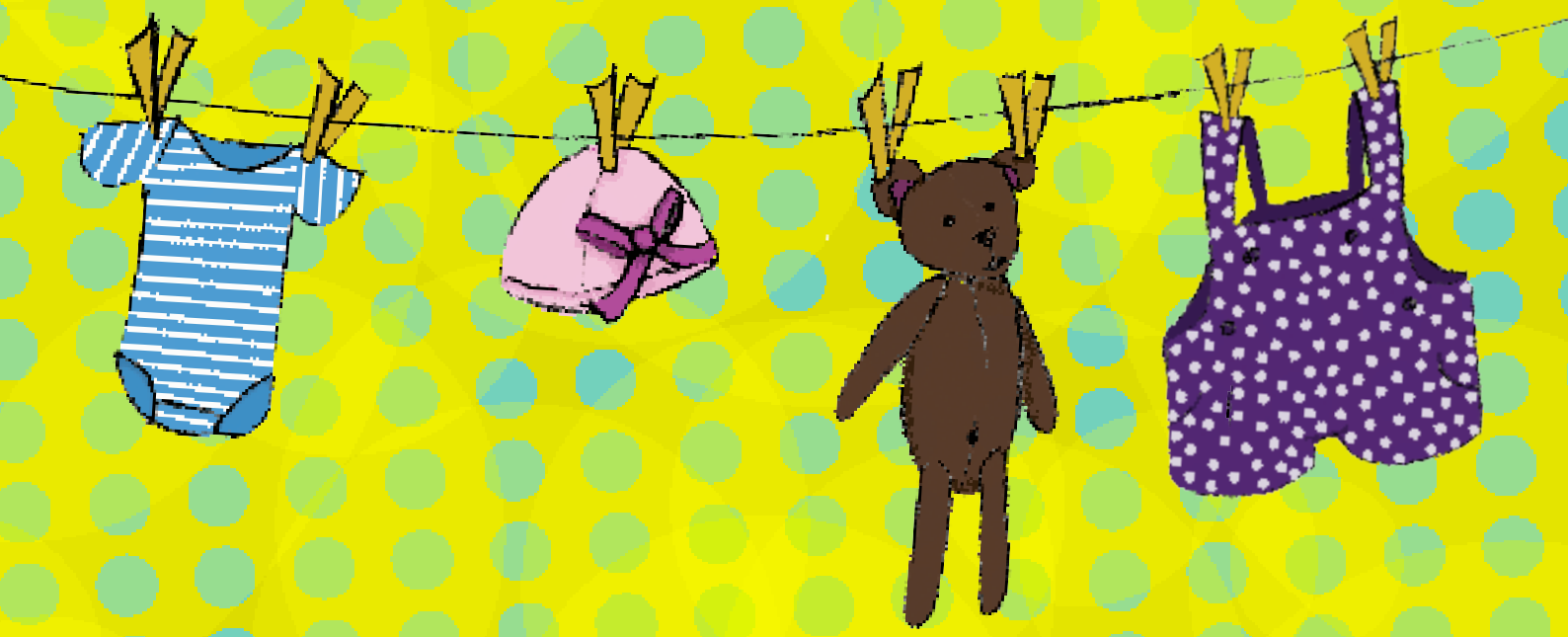

PETITE ENFANCE

CUA Communauté Urbaine d'Alençon
www.cu-alencon.fr

Sommaire

Le projet de service 3

Les acteurs 5

Finalité et objectifs 6

1. Contribuer à l'éducation des enfants accueillis 8
   - En respectant la singularité et les différences de chaque enfant 8
   - En contribuant au développement de l'enfant dans un cadre sécurisant 8
   - En favorisant la socialisation des enfants 9
   - En développant les relations entre les acteurs éducatifs 9
   - Action à mettre en place 9

2. Observer les évolutions liées à la mise en œuvre de la politique petite enfance 12
   - En partageant et en analysant les informations recueillies 12
   - En préconisant des adaptations au fonctionnement des structures 13
   - Actions à mettre en place 13

3. Proposer un accueil adapté aux besoins des familles et aux ressources du territoire 14
   - En favorisant l'implication des familles au sein des établissements d'accueil 14
   - En formalisant et en mettant en œuvre des projets d'établissement cohérent 14
   - En associant les parents, les équipes et les partenaires à la vie du service 15
   - En formant et en impliquant les professionnels du service 15
   - En améliorant la communication à l'attention des familles, des agents et des partenaires 15
   - Actions à mettre en place 15

L'évaluation du projet de service 16

Les instances décisionnaires et consultatives 16

Des moyens pour le fonctionnement du service Petite enfance 17

Conclusion 18

Annexes 19

Mes notes 22

Le projet de service

C'est une démarche mettant en lumière les valeurs partagées par les professionnels de la petite enfance et s'inscrivant pleinement dans le Projet Éducatif Global de la Communauté Urbaine d'Alençon.

Avril 2011 : la Ville et la Communauté Urbaine d'Alençon adoptent un projet éducatif. Ce projet s'articule autour d'une finalité et de trois objectifs principaux. La finalité est de rendre accessible au plus grand nombre les services et les activités afin que les différents temps de vie soient une source de richesses et d'égalité. Les objectifs du projet éducatif découlant de cette finalité sont :

- **développer la participation pour favoriser l'implication citoyenne des enfants, des jeunes et des familles dans la vie sociale et politique du territoire ;**

- **respecter les différences, favoriser la mixité et l'expression de la solidarité pour mieux "vivre ensemble" ;**

- **favoriser l'accessibilité, au plus grand nombre, à l'ensemble de l'offre éducative, qui devra être cohérente et adaptée aux enjeux et aux besoins repérés.**

En 2014 : premier travail sur le projet de service posant les principes devant s'appliquer à l'ensemble du service Petite enfance et les bases d'une harmonisation des pratiques sur l'ensemble des établissements accueillant des jeunes enfants.

Début 2016 : lancement de la démarche de Projet Éducatif Global. Reposant sur une conception large et ouverte de l'éducation qui reconnaît à chaque acteur sa propre légitimité et sa propre responsabilité, tout en affirmant les valeurs communes sur lesquelles reposent leurs actions respectives, cette démarche est menée en direction et au bénéfice des 0-25 ans du territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon.

Elle fixe les principes selon lesquels s'articulent et se coordonnent la politique éducative de la collectivité et celle de ses partenaires institutionnels. Elle permet de considérer l'ensemble des temps de l'enfant et de sa famille en développant la cohérence et la continuité entre les différents acteurs éducatifs. Le Projet Éducatif Global doit donc être un processus continu, visant à créer les conditions nécessaires pour améliorer le quotidien de la vie des populations à partir d'une action éducative et sociale globale. Dans ce cadre, le comité d'orientation a choisi de travailler autour de 3 axes :

- **Axe 1 : Sur mon territoire, comment cheminer vers l'autonomie ?**

- **Axe 2 : Sur mon territoire, comment vivre et faire ensemble ?**

- **Axe 3 : Comment je m'inscris dans la dynamique de mon territoire ?**

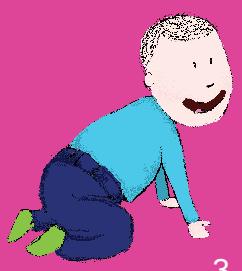

Mai 2016 : lancement du travail d'élaboration du projet de service. Afin de formaliser la mise en œuvre de cette politique éducative, la rédaction d'un projet de service s'est imposée. Ce travail s'est fait dans la continuité d'un questionnaire adressé à l'ensemble des agents du service (questionnaire et analyse en annexe) et en lien avec la journée pédagogique du 8 juin 2016, en rappelant l'intérêt de ce type de projet et en travaillant sur le contenu lors d'ateliers.

Le projet de service, lui-même validé par les élus, se doit d'être à son tour le cadre des projets d'établissement des structures petite enfance gérées par la Communauté Urbaine d'Alençon. Le projet d'établissement est un document obligatoire pour chaque structure petite enfance et se décline en :

- **projet social** qui inscrit la structure dans son environnement social, culturel et économique ;

- **projet éducatif** qui présente les grandes finalités éducatives mises en place par la structure pour l'accueil des enfants afin d'assurer leurs soins, leur développement, leur éveil et leur bien-être ;

- **projet pédagogique** qui représente la partie opérationnelle du projet éducatif. Il décline les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs éducatifs.

Le projet de service s'inscrit donc dans une démarche de cohérence entre le Projet Éducatif Global (PEG) et les projets d'établissements et dans cette logique, il doit proposer un langage commun aux différents acteurs qu'il vise à rassembler autour d'objectifs communs.

Les acteurs

- **Les acteurs rassemblés dans cette démarche de projet sont :**

- les agents du service Petite enfance en lien avec leur participation au questionnaire du service et leur contribution aux réunions thématiques sur le projet de service ;

- les élus en lien avec le travail en comité de pilotage et en commission ;

- les familles en lien avec le comité de pilotage ;

- les partenaires institutionnels intervenant dans le champ d'action de la petite enfance (Caf, MSA, Conseil départemental avec notamment la PMI, centre sociaux, etc.) en lien avec le comité de pilotage.

Le projet de service

Mai 2016
Questionnaire rempli par les agents du service

8 juin 2016
Travail en journée pédagogique sur ce qu'est un projet de service

6 et 10 octobre 2016
Groupe de travail pilotage de service sur la démarche, le calendrier et les objectifs

7 novembre 2016
Présentation de la démarche en réunion plénière aux agents du service

10 novembre 2016
Comité de pilotage intégrant les parents, les élus et les partenaires pour recueillir leurs attentes par rapport au projet de service

Novembre 2016
4 réunions de travail rassemblant des agents du service volontaire sur le contenu du projet de service

13 décembre 2016
Validation par la commission n°6 (solidarité et proximité) de la trame du projet de service

Finalité et objectifs du projet de service

60 % des agents du service mettent en avant l'éveil, l'épanouissement, le bien-être et l'autonomie pour qualifier leur rôle vis-à-vis de l'enfant.

La finalité de ce projet est donc d'offrir un service de qualité qui met l'intérêt de l'enfant et l'accompagnement des familles au cœur de ses objectifs. Il s'agit de proposer une démarche qui associe les différents acteurs à l'évaluation et aux évolutions du projet. Il s'agit également de définir la place de chaque acteur dans cette démarche et de définir les rôles de chacun notamment les liens qui existent entre professionnels de la petite enfance et les parents lors de l'accueil des enfants. Les objectifs du service sont triples :

- 1. contribuer à l'éducation des enfants accueillis en lien avec les différents acteurs éducatifs ;

- 2. observer les évolutions liées à la mise en œuvre de la politique petite enfance ;

- 3. proposer un accueil adapté aux besoins des familles et aux ressources du territoire.

1. Contribuer à l'éducation des enfants accueillis en liens avec les différents acteurs éducatifs

En reconnaissant aux familles leur rôle de premier éducateur de leurs enfants nous avons le souci de contribuer à l'éducation des enfants qui nous sont confiés.

Pour les professionnels du service Petite enfance de la Communauté Urbaine d'Alençon, l'éducation c'est accompagner l'enfant dans son développement physique, psychologique et affectif et lui donner les moyens de s'épanouir dans la société.

Cet accompagnement se fait dans le respect de l'histoire et de la culture familiale de chaque enfant. Chaque éducation transmet un certain nombre de valeurs, celles que nous prônons sont inscrites dans nos projets mais nous reconnaissons les modèles éducatifs familiaux.

La co-éducation nécessite donc la mise en place d'échanges, d'un effort de transparence et l'instauration de la confiance entre l'équipe et les parents. Cette confiance se construit autour des intérêts de l'enfant.

29% des agents mettent en avant la relation de confiance, le respect et la bienveillance pour qualifier leurs relations aux familles.

En respectant la singularité et les différences de chaque enfant en collectivité

Accompagner individuellement l'enfant signifie le considérer comme une personne unique, différente des autres avec des besoins, des attentes, des rythmes qui lui sont propres et qui doivent être respectés. Nous nous devons de respecter son histoire et sa culture.

L'accompagnement individuel de chaque enfant nécessite de développer des observations individualisées afin d'ajuster nos réponses éducatives. Les observations et les échanges permettent de faire le lien entre les parents, l'enfant et l'équipe, de créer une relation de confiance par une attitude bienveillante, soucieuse du bien-être de chacun. Nous veillerons également à accueillir et respecter l'expression des émotions de l'enfant. Nous favorisons l'accueil des enfants porteurs de handicap sur chacune des structures du service.

Notre objectif est d'établir les conditions favorables en collectivité à la construction de la personnalité de chaque enfant accueilli.

En contribuant au développement de l'enfant dans un cadre sécurisant

Les premières années de la vie sont marquées par un extraordinaire développement de l'enfant. De l'être en devenir complètement dépendant de l'adulte, l'enfant va progressivement développer ses capacités motrices, intellectuelles, relationnelles et ainsi acquérir son autonomie. Le premier besoin d'un enfant est donc d'avoir à ses côtés un adulte bienveillant, contenant et attentif qui puisse s'adapter à ses besoins.

Nous devons donc lui offrir un cadre de vie favorisant ce développement.

L'autonomie

C'est un processus qui permet à l'enfant de développer sa capacité d'agir seul dans le respect de l'autre et des règles. Ce processus nécessite donc pour l'enfant d'avoir acquis suffisamment de confiance en soi et d'avoir intégré les règles et les valeurs de la société dans laquelle il doit pouvoir se construire une histoire personnelle. Pour le professionnel il s'agit de reconnaitre les capacités de l'enfant à faire seul en se gardant d'intervenir de façon intempestive. Il est important de laisser au jeune enfant le temps de faire ses expériences, de se tromper, de faire de nouvelles tentatives. Le professionnel doit donc soutenir l'enfant dans ses activités et lui offrir un cadre sécurisant et stimulant dans lequel l'enfant peut se consacrer pleinement à ses expériences.

La sécurité affective de l'enfant

Nous proposons un environnement chaleureux, adapté aux jeunes enfants accueillis par un aménagement de l'espace réfléchi en fonction de leurs besoins. Ce cadre d'accueil est bien sûr respectueux de la règlementation en vigueur. Mais créer un cadre sécurisant, c'est aussi pour les professionnels de la petite enfance être présent pour soutenir l'enfant dans ses expériences sensori-motrices, être contenant en mettant des mots rassurants sur les situations et les émotions que l'enfant vit en collectivité. Sécuriser l'enfant, c'est également poser des repères : rituels, journée rythmée dans le temps, espace individuel proposé à chaque enfant tel que bannettes, casiers, paniers à doudous…

Sécuriser l'enfant c'est aussi rassurer les parents, l'enfant ne se sentira pas totalement en sécurité si les parents ne sont pas dans une relation de confiance.

Enfin pour poser un cadre sécurisant, il nous faut établir des limites constantes, cohérentes avec le projet éducatif et pédagogique de la structure d'accueil.

La sécurité physique de l'enfant

La sécurité physique des enfants accueillis fait partie de la démarche qui vise leur bien-être. Elle est prise en compte par la mise en œuvre des actions pour la santé portées par l'équipe médicale :

- le pédiatre du service Petite enfance donne son avis sur l'admission des enfants. Il établit les protocoles d'actions utilisées en cas d'urgence, maladie ou PAI ;
- l'infirmière veille particulièrement à l'intégration des enfants nécessitant une attention particulière ou faisant l'objet d'un PAI. Elles assurent le lien entre le pédiatre et les structures d'accueil ;
- les responsables des structures et les équipes auprès des enfants mettent en œuvre les protocoles visant à intégrer les conduites à tenir en cas d'urgence et appliquent les PAI.

L'adaptation

C'est le processus qui conduit l'enfant à se séparer progressivement de ses parents pour être accueilli en crèche, multi-accueil, halte-garderie ou chez l'assistante maternelle.

Mais l'adaptation ne concerne pas seulement l'enfant. Chacun s'adapte. Les parents aussi s'adaptent à des professionnels qui vont s'occuper de leur enfant et les professionnels s'adaptent à une nouvelle famille.

Le but de cette adaptation est de créer une relation de confiance dans le cadre d'accueil proposé. Cette relation de confiance est la base de la continuité éducative entre le domicile familial et le lieu d'accueil de l'enfant.

En favorisant la socialisation des enfants

La socialisation pour le jeune enfant c'est ce processus graduel qui va lui permettre d'intégrer les règles et les valeurs sociales qui le conduiront à acquérir les compétences pour nouer des relations avec ses paires et l'ensemble de la société. Le professionnel de la petite enfance doit accompagner les premiers pas du jeune enfant dans la construction de son individualité dans le groupe avec ses règles, en :

- accompagnant les aptitudes de l'enfant à entrer en relation avec les autres à travers le jeu, la communication verbale et non verbale afin qu'il se construise comme être social ;

- favorisant l'adaptation de l'enfant tout au long de la période d'accueil dans la structure ;

- s'engageant dans une démarche de projet pour permettre à l'enfant d'explorer de façon ludique, artistique ou culturelle, le monde qui l'entoure. Les événements festifs et les sorties à la bibliothèque, au Conservatoire à Rayonnement Départemental, au salon du livre, les rencontres inter-crèches participent à cet objectif.

En développant les relations entre les acteurs éducatifs

C'est en développant des liens entre eux que les professionnels peuvent partager leurs connaissances, mettre en place et s'impliquer dans des projets communs. Actuellement des liens existent et se développent avec :

- les intervenants extérieurs culturels : professeurs du Conservatoire, médiatrice du livre…

- l'école ;

- les centres sociaux ou les associations comme l'APE ;

- les puéricultrices PMI de secteurs ;

- les partenaires institutionnels : Caf, MSA, Conseil départemental, UDAF…

Les réflexions menées et les propositions permettent la mise en place d'actions cohérentes concourant au développement harmonieux de chaque enfant. En développant les relations entre les différents acteurs éducatifs nous contribuons à faire émerger une continuité éducative sur le territoire.

Action à mettre en place

- *Instauration d'une évaluation des projets des structures qui tienne compte de l'intérêt de l'enfant et des besoins des familles. Cette évaluation s'effectuera notamment par des temps de régulation et d'analyse de la pratique.*

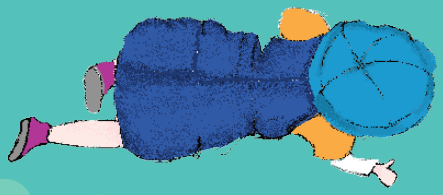

2. Observer les évolutions liées à la mise en œuvre de la politique petite enfance

À l'heure où les besoins en matière d'accueil petite enfance augmentent et se diversifient plus vite que n'évoluent les modes d'accueil, nous devons nous interroger en permanence sur la pertinence de notre offre d'accueil par rapport à l'évolution de ces besoins. Pour cela il nous faut pouvoir évaluer nos actions dans le champ de la petite enfance.

En partageant et en analysant les informations recueillies à un niveau pertinent (territoire, service, structure, section…)

Les familles ont des besoins d'accueil qui peuvent être différents en fonction de leurs horaires de travail, de leur vie de famille, de leurs engagements professionnels ou autre.
Le service Petite enfance recueille directement l'expression de ces besoins via :

- **la coordination du service qui reçoit les demandes des familles et qui a en charge la gestion du service ;**
- **le relais assistantes maternelles qui reçoit les demandes des familles et qui a un rôle d'observatoire de la petite enfance ;**
- **les structures qui accueillent au jour le jour les familles.**

Au recueil de ces informations directes et subjectives, il convient d'ajouter une approche plus statistique et objective. Dans ce domaine, les informations ne manquent pas. La Caf, la PMI, les collectivités locales…, nombre d'institutions possèdent leurs informations chiffrées et leurs statistiques. Ce qui peut faire défaut, c'est une vision d'ensemble et une mise en cohérence de ces chiffres. En effet, nous nous rendons compte par exemple que chaque institution a ses critères propres pour définir les tranches d'âges des populations interrogées (0-3 ans / 0-4 ans / 0-6 ans) ce qui rend difficile les recoupements. Une centralisation et une harmonisation des données disponibles seraient une aide incontestable pour :

- **comprendre les évolutions des familles et de leurs besoins ;**
- **mieux appréhender les dynamiques du territoire.**

Dans le cadre du schéma départemental des services aux familles de l'Orne, le service Petite enfance de la Communauté Urbaine d'Alençon participe à la création d'un observatoire de la petite enfance de l'Orne pour collecter, partager les informations et réaliser des enquêtes sur des thématiques particulières (handicap, scolarisation des enfants de moins de 3 ans...). La finalité de cet observatoire est de pouvoir proposer aux élus un outil permettant l'évaluation de la mise en œuvre de la politique petite enfance et de les aider à la prise de décision (mode de garde, horaires atypiques...).
Pour que les conclusions de cet observatoire de la petite enfance et les actions décidées par les élus qui en découleraient fassent sens pour tout le monde, il convient d'organiser la transmission de l'information à tous les niveaux :

- **élus ;**
- **coordination ;**
- **responsables d'établissements ;**
- **agents des établissements de la petite enfance.**

En préconisant des adaptations au fonctionnement des structures

Sur la base des données recueillies dans le cadre de cet observatoire, les projets des structures seront évalués en tenant compte de l'intérêt de l'enfant et des besoins des familles.

Actions à mettre en place

- *Création d'outils de recueil de données sur l'évolution des familles et de veille sur l'organisation du service.*
- *Instauration d'une veille documentaire.*
- *Participation à la création et au fonctionnement de l'observatoire de la petite enfance de l'Orne.*

3. Proposer un accueil adapté aux besoins des familles et aux ressources du territoire

51 % des agents du service parlent de disponibilité à l'autre, d'écoute et d'échange pour qualifier leur relation aux familles.

En favorisant l'implication des familles au sein des établissements d'accueil

En proposant des temps de rencontres individuels pour accompagner et répondre au mieux aux besoins des familles. Dans le cadre d'un travail d'équipe, un professionnel de la petite enfance pourra recevoir individuellement les parents en fonction des questions posées et informations souhaitées. Ces temps de rencontre permettent à l'équipe de mieux comprendre les interrogations et/ou les problématiques et ainsi de trouver ensemble une réponse la plus adaptée à la demande spécifique de chaque famille ou de simplement l'écouter. Certaines situations peuvent nécessiter de faire remonter la parole reçue.
Accueillir individuellement les familles permet d'accompagner chaque parent en le respectant dans ses choix éducatifs et en l'amenant à trouver ses propres réponses, à l'orienter vers les interlocuteurs compétents si besoin, à le soutenir sans le déresponsabiliser.

En proposant des temps de rencontre collectif pour que les parents puissent se rencontrer, échanger. Ces temps peuvent prendre plusieurs formes : café parents, atelier parent-enfant, temps conviviaux, réunion d'information.
Pour que les parents participent à ces temps de rencontre, il faut innover en proposant des créneaux horaires attractifs (17h30-19h30 par exemple), s'organiser pour se rendre disponible sur ces temps, passer par la médiation d'une activité pour établir une relation d'échange avec les parents, sortir de ce que l'on fait au quotidien et utiliser les compétences des parents.

En formalisant et en mettant en œuvre des projets d'établissement cohérent qui respectent les spécificités de chaque structure

La référence dans les projets d'établissement aux objectifs du projet de service, apportera une cohérence entre les structures.
Il appartiendra à chaque structure de décliner ses objectifs selon des modalités pratiques qui tiendrons compte :

- de l'environnement social, culturel et économique de la structure ;
- de l'histoire de la structure ;
- des partenariats qu'elle aura développés ;

- des moyens matériels et humains dont elle dispose ;
- des équipes.

En associant les parents, les équipes et les partenaires à la vie du service

Parce que les parents sont porteurs d'idées, leur parole doit mieux être prise en compte. Il nous faut donc réfléchir au fonctionnement des différentes instances où les parents sont représentés et à la façon dont leur parole est transmise par leurs représentants, dont ce qui est dit dans ces instances est retransmis à l'ensemble des familles et aux moyens de communication qui leurs sont proposés.

En proposant des rencontres avec les partenaires équipe autour de projets. Des projets existent déjà avec différents partenaires, mais il nous faut multiplier les rencontres entre partenaires pour développer une culture commune et avoir une bonne connaissance des missions et des rôles de chacun. Notre objectif est aussi de pouvoir orienter les familles vers les partenaires adéquats et ainsi de répondre au mieux à leurs besoins.

En formant et en impliquant les professionnels du service

Chaque agent est une personne ressource et a un potentiel à développer pour enrichir le travail d'équipe. Se former et s'impliquer c'est d'abord être en capacité de donner du sens à son travail. La formation passe aussi par les échanges de pratiques. L'implication passe par l'encouragement qui peut être apporté aux initiatives dans le cadre du travail d'équipe et par la possibilité donnée à chacun de s'exprimer. Nous devons nous appuyer sur les différentes professions qui composent notre service pour enrichir notre pratique commune.

En améliorant la communication à l'attention des familles, des agents et des partenaires

Les améliorations sont de deux ordres :

- nos délais administratifs sont parfois trop longs et nous devons au maximum les réduire notamment par une meilleure anticipation et par l'utilisation des moyens de communication actuels ;

- de nombreux projets et actions proposées sur les structures restent ignorés des parents, des partenaires et même des agents d'autres structures. Il faut améliorer la communication sur toutes les actions qui sont menées.

Actions à mettre en place

- *Évolution régulière des projets des structures.*
- *Participation des différents acteurs de nos projets petite enfance à la démarche d'évaluation, au travers de comités de pilotage notamment.*
- *Amélioration des délais de réponse et de communication.*
- *Formation de qualité pour les agents tout au long de leur carrière.*

L'évaluation

L'évaluation de ce projet de service se fera selon deux modalités distinctes. Ainsi, le premier objectif intitulé "Contribuer à l'éducation des enfants accueillis en lien avec les différents acteurs éducatifs" sera évalué au sein des différents établissements relevant du service Petite enfance ; chacun d'entre eux devant définir les modalités d'évaluation (critères et indicateurs notamment). Les deux autres objectifs, "Observer les évolutions liées à la mise en œuvre de la politique petite enfance" et "Proposer un accueil adapté aux besoins des familles et aux ressources du territoire" seront évalués au niveau de la direction du service Petite enfance via la grille présentée en annexe.

Les instances décisionnaires et consultatives

Le conseil communautaire

Instance décisionnaire pour la mise en œuvre de la politique, c'est le conseil communautaire qui vote les délibérations.

La commission n°6 "solidarité et proximité"

Cette commission rassemble des élus de la Communauté Urbaine d'Alençon qui vont se prononcer notamment sur les dossiers du service Petite enfance en émettant un avis qui sera soumis au vote du conseil communautaire.

Le comité de pilotage du service Petite enfance

Le comité de pilotage présidé par l'élue chargée de la Petite enfance rassemble des élus de la Communauté Urbaine d'Alençon, des partenaires institutionnels, des familles utilisatrices du service et des agents.

Le comité de pilotage se réunit dans le cadre des missions suivantes :

- *émissions des avis sur les orientations du projet ;*
- *recommandations des thèmes, activités ou outils à développer ;*
- *propositions des ressources existantes intéressantes pour le projet ;*
- *interrogation des élus et des professionnels sur leurs pratiques ;*
- *suivi et évaluation des différents projets.*

Les moyens de fonctionnement

Le service Petite enfance en 2016 en quelques chiffres

88 agents travaillent au sein du service Petite enfance de la Communauté Urbaine d'Alençon. Pour que le service Petite enfance puisse remplir les missions qui lui sont allouées, un budget de **3 0195 21,75 €** est nécessaire. Ce budget s'équilibre via des recettes (participation des familles et prestations sociales) pour un montant de **1 642 326,86 €** et un reste à charge de la Communauté Urbaine d'Alençon : **1 377 194,89 €**.

Une recherche de l'optimisation des modes de fonctionnement dans le respect de la réglementation en vigueur

Optimiser le fonctionnement de nos structures n'est pas synonyme de rentabiliser. Optimiser c'est répondre au mieux aux évolutions des demandes des parents sans rester figé sur un fonctionnement. Optimiser c'est prendre en compte les besoins des enfants, des familles et des équipes.

Un exemple d'optimisation : l'organisation de regroupements de structures lors des périodes de faible activité

Le regroupement qui permet d'optimiser le fonctionnement de nos structures en l'adaptant à la diminution de la demande doit être un projet pensé pour que cela ait du sens pour les enfants, les familles et les équipes. L'organisation du regroupement nécessite une organisation qui soit anticipée pour quelle ne soit pas subie et permettre aux équipes de se projeter dans le regroupement à venir. Pour cela nous devons prévoir en amont :

- quelles seront les dates du regroupement ;
- quelle structure est regroupée avec quelle autre ;
- où se feront les regroupements ;
- quels seront les effectifs d'enfants et les effectifs d'agents.

Une semaine avant le regroupement, il sera nécessaire que chaque agent connaisse à l'avance ses horaires mais aussi dans quelle section il va travailler. Il convient d'organiser des réunions par section sur le site qui reçoit pour que les agents puissent travailler sur les modalités pratique du regroupement :

- organisation logistique (matériel, tâches, roulement…) ;
- déroulement d'une journée ;
- présentation des enfants.

Enfin, il est indispensable d'annoncer aux familles le plus tôt possible, les modalités d'organisation de ces périodes :

- en indiquant cette organisation verbalement lors de l'admission ;
- en donnant la possibilité aux familles de visiter la structure où se fait le regroupement ;
- en prévoyant un affichage avant les regroupements, pour informer des dates de fermeture, du lieu de regroupement, pour présenter l'équipe qui assurera l'accueil et indiquer la date et les horaires de visite de la structure ;
- en donnant aux familles une carte de visite de l'établissement d'accueil rassemblant des informations pratiques (coordonnées, horaires…) ;
- en préparant les enfants au regroupement. Cela sera d'autant plus facile que le personnel sera bien préparé.

Conclusion

Le projet de service n'est pas un simple document administratif de plus, qu'il s'agit une fois réalisé, de remiser dans un tiroir, mais ce doit être un document que chacun doit s'approprier pour le faire vivre. C'est pourquoi une évaluation de ce projet est prévue pour mesurer les effets des actions mises en place. Cependant la démarche ne consiste pas à évaluer les réussites et les échecs mais plutôt à repérer le chemin qui reste à parcourir pour atteindre les objectifs ou la nécessité de réajuster les actions mises en œuvre ou encore à gérer les imprévus.

Un projet de service n'est donc pas un mode d'emploi rigide qu'il faut appliquer à la lettre mais une démarche qui affirme des valeurs tout en les confrontant à une pratique de terrain. Chacun doit donc participer à animer ce projet dans une mise en œuvre concrète.

La logique de projet doit ainsi permettre aux professionnels de la petite enfance d'interroger leurs pratiques tout en inscrivant leurs actions dans un cadre cohérent.

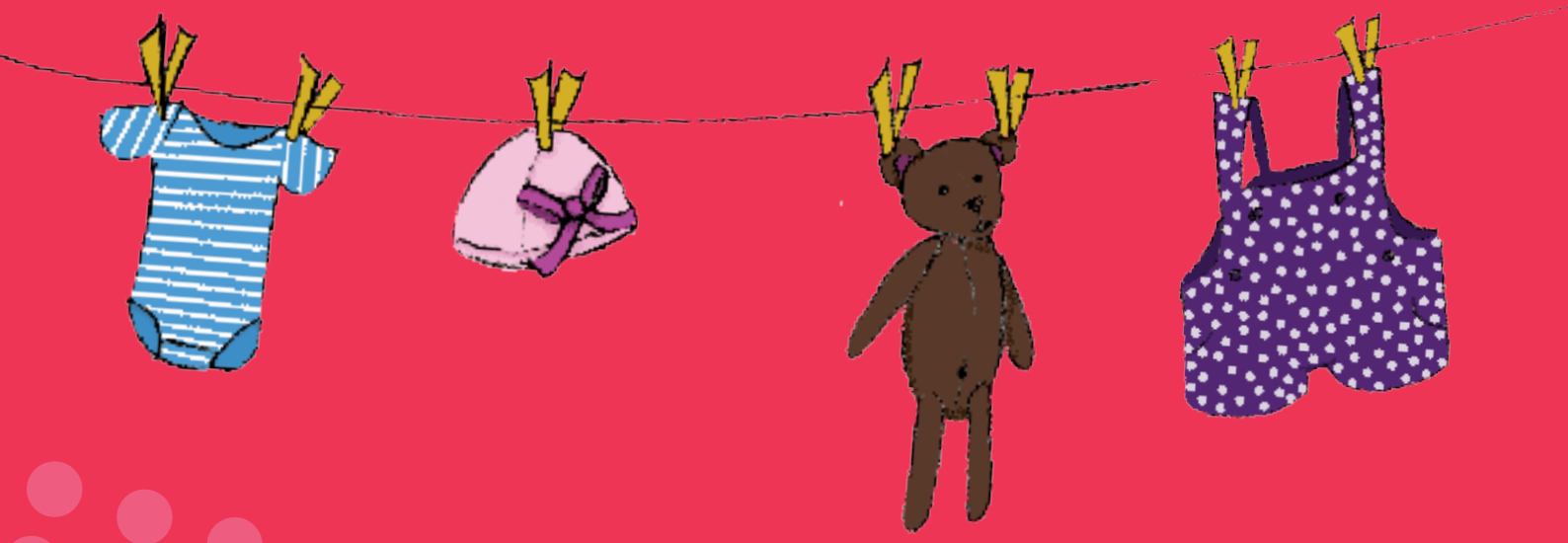

ANNEXES

Grille d'évaluation du projet de service Petite enfance

Objectifs généraux	Objéctifs opérationnels	Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation
Observer les évolutions liées à la mise en œuvre de la politique petite enfance	En créant les outils de recueil de données sur les demandes des familles et de veille sur le fonctionnement du service	Informations RAM	Fréquentation des ateliers
			Nombre de nouvelles assistantes maternelles
			Nombre de fin d'agrément
			Suivi trimestriel du nombre de places proposées (MAM + Assistantes maternelles)
			Suivi mensuel du nombre de demandes
			Suivi annuel du nombre d'assistantes maternelles
			Suivi annuel de l'évolution des âges des assistantes maternelles
		Informations Structures	Taux d'occupation et évolution mensuelle de la fréquentation
			Évolution mensuelle de l'écart entre les heures facturées et les heures réalisées
			Évolution de la fréquentation des halte-garderies lors des regroupements
		Informations Coordination	Suivi mensuel du nombre et type de demandes
			Participation à une réunion d'équipe par structure et par an
			Suivi mensuel des demandes par catégories d'âge
			Suivi trimestriel des demandes en liste d'attente
	En instaurant une veille documentaire	Assurer un suivi des évolutions du champ de la petite enfance	Synthèse trimestrielle des nouveaux textes réglementaires
			Synthèse mensuelle des ouvrages et articles pouvant nourrir les pratiques
	En partageant et en analysant les informations recueillies à un niveau pertinent	Participation à l'observatoire de la petite enfance de l'Orne	Au moins une personne présente à chaque réunion
			Fournir des informations spécifiques à la CUA pour alimenter l'observatoire
			Transmettre une synthèse des conclusions de l'observatoire de la petite enfance aux élus
			Partager avec les équipe lors de réunions, les observations sur les évolutions du champs de la petite enfance

Proposer un accueil adapté aux besoins des familles et aux ressources du territoire	En formalisant et en mettant en œuvre des projets d'établissement cohérents qui respectent les spécificités de chaque structure	Travail sur le projet d'établissement	Mise à jour du projet social tout les 3 ans
			Travailler annuellement au moins un objectif du projet de service pour l'intégrer dans le projet d'établissement
	En associant les parents, les équipes et les partenaires à la vie du service	Participation des parents	Participation d'un parent par structure
			Représentation paritaire
			Toutes les structures représentés
		Participation des partenaires	Développer les projets inter-partenariaux
			Assurer une présence à chaque réunion inter-partenariale
		Participation des équipes	Augmenter la participation au comité de pilotage
			Ouvrir les réunions sur différents projets aux équipes
		Comité de pilotage	Proposer 2 réunions par an
			70 % de participation
	En formant et en impliquant les professionnels du service	Plan de formation	Taux de satisfaction lors de la réunion pédagogique
			95 % des agents suivant au moins une formation par an
			1 questionnaire/5 ans
	En améliorant la communication à l'attention des familles, des agents et des partenaires	Parents	Délai de réponse par courrier 15 jours
			Mise à jour de la plaquette tous les deux ans
			Faire un compte rendu des réunions dans les 15 jours
		Équipes	Délai de réponse par courrier 15 jours
			Faire un compte rendu des réunions dans les 15 jours
		Partenaires	Délai de réponse par courrier 15 jours
			Faire un compte rendu des réunions dans les 15 jours

Mes notes

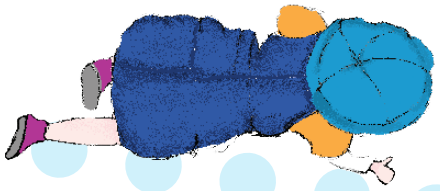

Mise en page : Frédéric DESMOTS - Alexandra LEGRAND
Illustrations : Alexandra LEGRAND - **Crédits photos :** Olivier HERON
Réalisation : Direction de la Communication - Communauté Urbaine d'Alençon - Mars 2018

Contact :

Département de l'Éducation et des Proximités
Direction des Actions éducatives
Service Petite enfance
Tél. 02 33 32 41 03
petite.enfance@ville-alencon.fr

CUA Communauté Urbaine d'Alençon
www.cu-alencon.fr